

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation :
22/09/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/08/096**

Séance du 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, GUERIN Françoise, JAMIN Lydie, FILATRE Renée et messieurs LEFEUVRE Alain, ROLLAND Aurélien, MOINERAI Marc, DANION Stéphane, PERRIN Evan, HAUPAS Patrick conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur GUERIN Didier, monsieur DESSA Julien et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves.

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur GUERIN Didier à monsieur LEFEUVRE Alain, monsieur DESSA Julien à madame DESMARS Claire et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves à monsieur HAUPAS Patrick.

DELIBERATION 2026/08/096 : FINANCES - PAIEMENT D'UN MANDAT SUITE AUX TRAVAUX SUR LA DIGUE DES FORGES.

Rapporteur : Stéphane DANION

CONTEXTE : il a été convenu en 2022 de procéder à des travaux sur la digue des forges et de répartir la charge des travaux entre les communes de Paimpont, Plélan-le-Grand et le propriétaire des forges de Paimpont.

Vu les délibérations n° 2022/06/056, n° 2022/08/079 et n° 2022/08/085 portant sur la participation financière entre les communes de Paimpont et de Plélan-le-Grand pour les travaux réalisés sur la Digue des Forges,

Vu le mandat émis par la commune de Plélan-le-Grand au titre de la participation financière de la commune de Paimpont aux travaux réalisés sur la Digue des Forges,

Considérant que la participation financière due par la commune de Paimpont s'élève à la somme de 17 941,65 €,

Considérant qu'il convient de procéder au règlement de cette somme à la commune de Plélan-le-Grand ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

DECIDE de procéder au paiement à la commune de Plélan-le-Grand de la somme de **17 941,65 €**, correspondant à la participation financière de la commune de Paimpont aux travaux réalisés sur la Digue des Forges.

Article 2 :

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget communal.

Article 3 :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

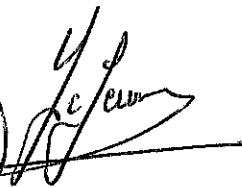
ID : 035-213502115-20261006-D202608096-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Secrétaire de séance,
Patrick HAUPAS



Le Maire,
Alain LEFEUVRE



Commune de
Paimpont

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026